



Conflit avec la fille de mon épouse

Par G64

Bonjour,

Nous sommes un couple issus d'un second mariage, nous avons acquis une maison que nous que nous payons avec notre compte commun.

A cause de problème récurrent, je souhaiterai savoir si j'ai le droit d'exiger que la fille mon épouse adulte de 23ans qui a de faible revenu quitte la maison. Elle reçoit la pension alimentaire de son père et travail pendant les vacances vu qu'elle est toujours étudiante même si elle ne sais pas ce qu'elle va faire après avoir essayé plusieurs directions en vain. Merci pour votre réponse.

Par Jeremy57920

Bonjour,

Si votre décision est prises, je vous conseille dans un premier temps de régler entre vous. Si cela ne fonctionne pas, il y a la médiation familiale qui peut se faire au planning familial près de chez vous et qui permet tout de même de régler beaucoupde conflit. Il est toujours possible de passer devant le juges aux Affaires Familiales.

En restant purement dans le cadre juridique, aucun article de loi ne précise que vous devez continuer à héberger vos enfants au-delà de sa majorité ou de son émancipation.

En revanche, étant encore étudiante, elle ne peut pas être considérée comme autonome. Et en prenant l'art 203 du code civil, vous devez cependant contribuer financièrement à son bien-être jusqu'à ce qu'elle puisse compléter s'assumer.

Cordialement